



## Commission des sports

### 3313 - Aide au sport scolaire

#### Aide à la natation, à la pratique du ski et aux transports dans le cadre de compétitions sportives scolaires

#### Rapport n° CP/2011/959

#### Service gestionnaire :

Service des sports

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport scolaire.

#### Natation scolaire

Le Conseil Général accorde une participation de 0,38 € par entrée-piscine aux collectivités gestionnaires des piscines et aux communes ou aux coopératives scolaires pour les écoles fréquentant les piscines hors du département.

Il participe également à hauteur de 20 % aux frais de transport engagés par les collectivités ou les coopératives scolaires.

#### Ski scolaire

Le Conseil Général verse, pour la pratique du ski dans le cadre de l'horaire réglementaire de l'école élémentaire, une contribution aux frais de déplacement de :

- 1,83 € par sortie-enfant dans la zone 1 (distance aller-retour inférieure à 60 km) ;
- 1,92 € par sortie-enfant pour la zone 2 (distance aller-retour comprise entre 60 et 100 km) ;
- 2,00 € par sortie-enfant pour la zone 3 (distance aller-retour supérieure à 100 km).

#### Transports dans le cadre de compétitions sportives scolaires

Le Conseil Général prend en charge 25 % des dépenses engagées par les associations sportives scolaires participant aux compétitions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15266	65-6574-28	9 000,00 €	1 101,56 €	904,98 €
21128	65-6574-28	11 000,00 €	517,73 €	236,00 €
15272	65-6574-28	22 000,00 €	19 841,50 €	18 408,93 €

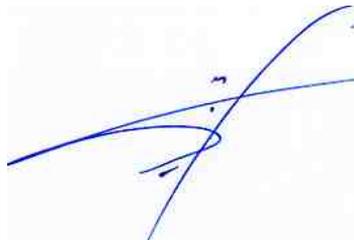
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 19.549,91 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

- 904,98 € au titre de l'aide à l'initiation à la natation (coopératives)
- 236 € au titre de l'aide à la pratique du ski (associations)
- 18.408,93 € au titre de l'aide aux transports dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL